



Charte pour l'autorégulation des acteurs du milieu de la détection

Préambule et esprit de la charte

Avec les dernières circulaires de 2017 qui ont identifié les objets antérieurs à 1875 et ceux des 2 derniers conflits mondiaux comme intéressant l'art, l'archéologie ou l'histoire ainsi que les modifications du code du patrimoine de 2016 sans oublier le harcèlement bien souvent sans raison dont sont victimes les prospecteurs de loisir à travers toute la France il est nécessaire de se doter d'une charte de bonne conduite contraignante que chaque acteur se devra de respecter. Le but est de s'autoréguler et de faire la promotion des bonnes pratiques.

Cette charte rédigée par le syndicat DETEXPERTS s'applique à tous les acteurs du marché : pratiquants, influenceurs (Youtubeurs, responsables de réseaux sociaux) ainsi que professionnels. Pour ces derniers, ces mesures sont directement inscrites dans le règlement intérieur du syndicat.

Nous ne demandons surtout pas d'arrêter de montrer ce qui est trouvé à l'aide d'un détecteur.

Toutefois, au lieu d'aller à la course aux « pouces bleus » ou aux « like » avec des titres de plus en plus racoleurs (phénomène du « putaclick »), nous vous proposons de « mieux » montrer et de changer la manière dont vous abordez le partage de trouvailles que ce soit en vidéo ou sur les groupes.

Ainsi un Youtubeur, montrera moins d'objets anciens, mais s'attardera un peu plus sur chacun d'entre eux (sur la découverte elle-même, l'identification, le nettoyage ou son histoire). Certains Youtubeurs adoptent déjà cette démarche et ils ont des milliers d'abonnés. On peut ainsi réaliser facilement une vidéo de 15 minutes sur 3-4 objets, quelques déchets aidant à la dépollution des sols et des conseils (utilisation et présentation de votre matériel...)

Nous suggérons à tous les responsables de forum, groupe ou page Facebook d'insérer ce petit texte appelé « avertissement » dans leur règlement : *Notre équipe n'a pas la possibilité de vérifier la provenance des monnaies et objets qui lui sont soumis pour être identifiés. Il va donc de soi que vos découvertes sont censées provenir de collections privées, ou avoir été trouvées par des prospecteurs munis des autorisations légales et respectant la réglementation en vigueur, lesquelles découvertes ont été dûment déclarées à l'administration compétente comme le prescrit la loi.*

Imprimez la page qui vous concerne (youtubeur et/ou groupe facebook). Une fois la charte signée, il faut la scanner/photographier et la renvoyer au syndicat DETEXPERT (contact@viveladetection.com) qui en échange, vous intégrera à la liste des soutiens. Voici le kit média qui consiste en des textes/logos/documents à intégrer à vos vidéos ou à insérer sur votre page/groupe Facebook : <http://www.detexpert.com/kit.zip>

Pour toute question, contactez nous sur notre site ou via Facebook sur la page Viveladetection.

<http://www.detexpert.com/> / <https://www.facebook.com/groups/1235706696479936/>

La Charte DETEXPERT des gentlemen de la détection pour les éditeurs de contenu vidéo

Bien souvent le loisir de la détection de métaux est découvert par hasard : reportage TV, bouche à oreille, article de magazine ou vidéo sur Internet. Ainsi les Youtubeurs qui proposent dans leur contenu des vidéos traitant de détection de métaux exercent une influence notable dans les comportements de leur audience. Débutant(e)s et passionné(e)s consultent leurs vidéos ; ces dernières se doivent donc de respecter l'éthique de notre loisir, car trop souvent on a vu du tout et n'importe quoi sur Youtube ces dernières années ; c'est d'autant plus vrai avec un auditoire de plus en plus jeune. Ces vidéos sont également scrutées par nos détracteurs, il est donc crucial de s'appliquer des règles, car le cas contraire, vous allez vous créer à vous-même mais aussi à toute la communauté des problèmes. Le but est d'éviter de tendre le bâton pour se faire battre. Rappelons que plusieurs Youtubeurs pas très malins ont terminé au tribunal il y a peu. Dans ces conditions, je souhaite réaffirmer par la signature de cette charte, mon engagement dans une détection responsable et ce afin de donner une bonne image du loisir trop souvent injustement décrié.

Je soussigné, _____, créateur de la chaîne,

_____ m'engage à :

- Limiter à 1-2 trouvailles antiques maximum par vidéo.
- Limiter à 1-2 trouvailles d'avant 1875 par vidéo.
- Ne pas proposer de vidéo dédiée au militaria et ne pas montrer ou manipuler d'obus, projectiles des 2 derniers conflits mondiaux. Avertir la police en cas de découverte de munitions ou de restes humains et ne pas les déplacer !
- Montrer les déchets que vous sortez de terre, les ramasser et reboucher vos trous.
- Prendre soin de la nature notamment en zone sensible (ne pas abimer les arbres en creusant), ne pas détecter sur zone protégée.
- Ne jamais parler de recherche documentaire, carte archéologique, carte de Cassini, ou vue aérienne car pour ce genre de recherche une autorisation préfectorale est requise.
- Toujours détecter avec l'autorisation du propriétaire.
- S'engager à rappeler la loi + cette charte éthique dans le descriptif de votre chaîne ou dans chaque vidéo.
- En cas de question sur la loi, renvoyer votre auditoire uniquement vers les sites [viveladetection](http://viveladetection.com) ou [detexpert](http://detexpert.com) qui sont les seuls sites à mettre à jour les textes de lois et proposent les modèles mis à jour d'autorisation.
- Ne jamais détecter sur ou à proximité de site archéologique ou historique sans autorisation préfectorale.
- Ne pas faire la promotion des chaînes Youtube, enseignes ou groupes Facebook qui ne respectent pas les règles dictées par la charte.
- Bannir sans hésitation de sa chaîne toute personne refusant de respecter la charte dans ses commentaires ou ceux qui défendent les prospecteurs qui vendent des trouvailles.
- Ne pas aborder la cotation/valeur des découvertes et ne jamais vendre ou échanger ces dernières.
- En cas de reportage TV ou d'article de presse me concernant, rappeler la loi et les bonnes pratiques à adopter et montrer cette charte.

Fait à _____, le _____

Signature

La Charte DETEXPERT des gentlemen de la détection pour les groupes et pages Facebook ainsi que pour les Forums de détection

Depuis 2010 on assiste à un véritable engouement pour la détection de métaux. Le nombre de pratiquants s'est envolé. Avant il y avait 3 fora de détection sur internet, la modération était aisée, et tout était autorégulé. Avec l'avènement des réseaux sociaux et en particulier de Facebook il ne se passe pas une journée sans qu'un groupe ou une page dédiée à la détection ne voit le jour. Hélas, certaines de ces communautés ne sont pas modérées, et des publications ou trouvailles qui y sont publiées font vraiment du mal à notre loisir. Les membres ne sont pas au courant des lois et parfois les administrateurs non plus. Comme pour les vidéos Youtube, ces groupes sont surveillés par nos détracteurs. En cas d'infraction, il faut savoir qu'un administrateur de page peut être tenu pour responsable de ce qui y est écrit ou montré. Dans ces conditions, je souhaite réaffirmer par la signature de cette charte, mon engagement dans une détection responsable et ce afin de donner une bonne image du loisir trop souvent injustement décrié.

Je soussigné, _____, administrateur de la page / groupe,

m'engage à :

- Limiter à 1 trouvaille antique maximum par publication/message.
- Limiter à 1 trouvaille d'avant 1875 par publication/message.
- Ne plus montrer de photos de vitrines ou dépôts d'objets d'avant 1875 ou militaria.
- Effacer les messages dédiés uniquement au militaria (sauf boutons, insignes, équipements) et ne pas montrer d'obus, projectiles des 2 derniers conflits mondiaux. Inciter à avertir la police en cas de découverte de munitions ou de restes humains et ne pas les déplacer !
- Si besoin rappeler à celui qui poste un message de prendre soin de la nature notamment en zone sensible (ne pas abimer les arbres en creusant), ne pas détecter sur zone protégée, reboucher les trous.
- Ne jamais parler de recherche documentaire, carte archéologique, carte de Cassini, ou vue aérienne car pour ce genre de recherche une autorisation préfectorale est requise.
- Rappeler à sa communauté de toujours détecter avec l'autorisation du propriétaire.
- S'engager à rappeler la loi + cette charte éthique + l'avertissement dans le règlement de votre groupe mis en publication épinglée.
- En cas de question sur la loi, renvoyer votre auditoire uniquement vers les sites Viveladetection ou Detexpert qui sont les seuls sites à mettre à jour les textes de lois et proposent les modèles mis à jour d'autorisation.
- Ne jamais détecter près de site archéologique ou historique sans autorisation préfectorale.
- Ne pas faire la promotion des chaînes Youtube, enseignes ou groupes Facebook qui ne respectent pas les règles dictées par la charte.
- Bannir sans hésitation de son forum, groupe ou de sa page toute personne refusant de se soumettre à ces règles si cette dernière refuse d'obtempérer ou ceux qui défendent les prospecteurs qui vendent des trouvailles.
- Interdire toute cotation (sauf si on met un lien vers un site numismatique pour identification).
- Interdire toute revente ou troc/échange de découverte même par message privé.
- En cas de reportage TV ou d'article de presse me concernant, rappeler la loi et les bonnes pratiques à adopter et montrer cette charte.

Fait à _____, le _____

Signature